

CLUB DE SOCCER SAINTE-JULIE

Camp de jour 2009



GUIDE À L'USAGE DES PARENTS

Chers parents,

Le Club de soccer de Sainte-Julie est heureux d'accueillir vos enfants au programme de camps de jour pour l'été 2009. Voici un document contenant plusieurs renseignements clés qui vous aideront à passer un été des plus agréables.

Le Club de soccer vous souhaite un bon été !

Renseignements :

Club de Soccer de Sainte-Julie
Boîte vocale 450 922-7179
www.soccersaintejulie.com

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Service d'accueil

L'horaire du service d'accueil est du lundi au vendredi de 7 h à 9 h et de 15 h 30 à 18 h.

Autorisation de départ pour l'enfant

Pour assurer une meilleure gestion des allées et venues de votre enfant, vous êtes priés d'accompagner votre enfant à chaque début de semaine afin de remplir une fiche de renseignements sur les heures de départ et d'arrivée de votre enfant. Sans cette autorisation, il ne pourra quitter seul le site d'animation.

Avis d'absence

Si votre enfant est malade et qu'il doit s'absenter, veuillez écrire un message à l'animateur si cela est prévu à l'avance ou téléphonez le matin même au loisirs au à venir.

Enfant malade ou blessé

Si votre enfant se blesse ou est malade durant le camp, l'animateur tentera de vous joindre afin que vous puissiez venir le chercher. Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être bien à jour.

Prise de médicaments

Si votre enfant doit prendre des médicaments, nous vous demandons de vous présenter au site d'animation et de remettre à l'animateur responsable, les médicaments identifiés au nom de l'enfant avec les consignes appropriées et de compléter la fiche médicale.

Lunch et collation

- ▶ Votre enfant doit apporter un lunch froid ou chaud (dans un thermos) du lundi au vendredi. Il n'est pas possible d'utiliser un four à micro-ondes;
- ▶ vous devrez prévoir deux collations telles que fruits, légumes, yogourt ou fromage; une pour le matin et une pour l'après-midi;

- ▶ comme il n'y a pas de réfrigérateur à la disposition des enfants; il est suggéré d'insérer un « ice pack » dans la boîte à lunch ou de congeler des boîtes de jus à l'avance;
- ▶ afin de prévenir les incidents, **il est très important d'éviter tout aliment allergène tel que noix, arachides et du beurre d'arachides;**
- ▶ notez qu'aucun contenant de verre n'est permis.

Quoi mettre dans le sac à dos à chaque jour :

- ▶ équipement de soccer
- ▶ maillot de bain
- ▶ crème solaire hydrofuge
- ▶ serviette de bain
- ▶ vêtements de rechange
- ▶ lunch avec un « ice pack »
- ▶ 2 collations
- ▶ casquette ou chapeau
- ▶ bouteille d'eau

Important : N'oubliez pas d'identifier les objets de votre enfant. Un endroit est prévu sur le site d'animation pour les objets perdus.

À la piscine

(piscine extérieure E.-J.-Harvey) :

Les enfants iront à la piscine à tous les jours si la température le permet. En tout temps les animateurs accompagnent les enfants lors des activités aquatiques. Tous les animateurs sont affectés à la surveillance en plus des sauveteurs présents sur place.

RÈGLEMENTS DU CAMP

Votre enfant doit :

- ▶ **porter des espadrilles en tout temps** pour profiter pleinement de toutes les pratiques de jeux;
- ▶ quitter le site d'animation seulement lorsque l'animateur l'autorise à partir, (selon la fiche de renseignements remplie par les parents);

- ▶ respecter la discipline du groupe et les animateurs en tout temps;
- ▶ apporter aucun effet personnel du type : baladeur, jeux vidéo.

Le parent doit:

- ▶ Signer la feuille de contrôle à l'arrivée et au départ de l'enfant.

COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Les camps de jour ont pour but de procurer des activités variées et divertissantes aux enfants. Les animateurs doivent assurer un climat permettant l'interaction et la bonne entente entre les enfants. Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable (actes graves et/ou violence physique ou verbale et autres comportements jugés inadmissibles), nous pourrions être dans l'obligation d'avertir le parent et retourner l'enfant chez lui. Voici les étapes utilisées par les animateurs dans le cas d'enfants ayant des comportements perturbateurs :

- 1) Un premier avertissement écrit est donné à l'enfant pour lui indiquer les limites permises par l'activité.
- 2) Un deuxième avertissement est donné à l'enfant pour lui signaler que ses parents seront contactés afin de les informer de son comportement désagréable.
- 3) Au troisième avertissement, avec l'autorisation de la superviseure, les parents pourraient être dans l'obligation de venir chercher l'enfant sur le site d'animation pour le reste de la journée et une feuille de route du comportement de l'enfant sera également remis aux parents.
- 4) Au 4^e avertissement, avec l'autorisation de la superviseure, l'enfant sera expulsé pour le reste de la semaine.

Bonne saison à tous !